

participé à ce débat,—et cela comprend aussi les députés ministériels,—aucune situation critique n'existe en ce moment, sauf qu'il y a lieu de mettre sur pied un programme destiné à nous protéger contre les pays qui menacent la paix mondiale. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une mesure qui se rapporte à une situation d'urgence en particulier, mais bien à une mesure semblable à n'importe quelle autre loi présentée par le Gouvernement à n'importe quel moment.

Les membres de la Chambre ont offert diverses formules de conciliation au cours du présent débat. J'ai écouté celles qu'a proposées l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ce matin. Je dois dire que sa proposition m'a paru très raisonnable. J'espère que le premier ministre l'étudiera soigneusement.

En terminant, monsieur l'Orateur, je désire exhorter de nouveau le ministre de la Production de défense à examiner la question d'une façon logique et équitable, en vue d'insérer une date d'expiration précise dans le bill. S'il le fait, je suis certain que le débat prendra fin d'un commun accord.

M. l'Orateur: Puis-je mettre la question aux voix?

Des voix: Aux voix.

M. l'Orateur: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion suivante. Le ministre de la Production, au nom du premier ministre propose, appuyé par le ministre des Mines et Relevés techniques, que le bill soit maintenant lu pour la deuxième fois. Dans l'amendement à cette motion, présenté par l'honorable député de Royal, appuyé par l'honorable député de Wentworth, il est proposé:

Que le bill n° 256 modifiant la loi sur la production de défense ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais que le sujet en soit déféré au comité permanent de la banque et du commerce qui sera autorisé à faire une étude et à présenter un rapport sur l'à-propos...

Dois-je me dispenser de donner lecture des alinéas a) et b)?

M. Fleming: Non.

M. l'Orateur: L'amendement poursuit:

a) de placer le ministère de la Production de défense sur une base permanente et de conférer au ministère des pouvoirs qui devraient être de nature permanente et

b) de conférer pour une période d'un an, ou tant qu'ils seront prorogés par le Parlement, les autres pouvoirs qui pourraient être strictement nécessaires en raison de la situation internationale.

La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement à la motion principale.

(L'amendement de M. Brooks, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aitken (M ^{11e})	Howe (Wellington-Huron)
Bell	Lennard
Bennett (M ^{11e})	Low
Blackmore	Macdonnell
Blair	MacLean
Charlton	McBain
Churchill	Michener
Dinsdale	Mitchell (London)
Drew	Monteith
Fairclough (M ^{me})	Montgomery
Fleming	Nesbitt
Fraser (Peterborough)	Nowlan
Fulton	Patterson
Gagnon	Quelch
Green	Robinson (Bruce)
Hamilton	Small
(Notre-Dame-de-Grâce)	Stanton
Hamilton (York-Ouest)	Starr
Hansell	Tustin
Hees	White (Hastings-Frontenac)
Hodgson	White (Middlesex-Est)
Holowach	Yuill—43

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Healy
Applewhaite	Henderson
Argue	Henry
Barnett	Herridge
Batten	Hosking
Bennett	Houck
Bertrand	Howe (Port-Arthur)
Blanchette	Huffman
Bonnier	Hunter
Bourget	James
Bourque	Johnston
Brisson	(Kindersley)
Brown (Essex-Ouest)	Jutras
Bruneau	Kickham
Bryce	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Bryson	Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Buchanan	Knowles
Cameron (High-Park)	Lafontaine
Campney	Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Cannon	Langlois (Gaspé)
Cardin	Lapointe
Caron	Lavigne
Carrick	Leduc (Gatineau)
Carter	Leduc
Castleden	(Jacques-Cartier-Lasalle)
Cauchon	Leduc (Verdun)
Clark	Lefrançois
Coldwell	Légaré
Decore	Lesage
Denis	Lusby
Deschatelets	MacKenzie
Deslières	McCanl.
Dumas	McCubbin
Dupuis	McDonald
Eudes	(Parry-Sound-Muskoka)
Eyre	McIlraith
Forgie	McWilliam
Fraser (Saint-Jean-Est)	Maltais
Garson	Marler
Gauthier (Nickel-Belt)	Martin
Gauthier (Portneuf)	Matheson
Gillis	Meunier
Gingras	Michaud
Gingues	Mitchell (Sudbury)
Gour (Russell)	
Habel	
Hanna	
Hardie	
Harris	
Harrison	